Formation 2025

ADEAR BOUCHES-du-RHÔNE

Du suivi administratif à la gestion financière : Je prends ma ferme en main !

Jeudis 9, 23 & 30 janvier 2025 - Orgon (13)

Objectifs de la formation :

Construire une organisation au bureau adaptée à ses besoins et ses capacités
Analyser la situation économique de sa ferme à partir de données financières
Diagnostiquer la santé de sa ferme et faire des choix stratégiques à court et moyen terme
Mettre en commun son expérience avec d'autres nouveaux-elles installé-e-s

Public visé :

Agriculteurs-trices des Bouches-du-Rhône et des départements limitrophes, en particulier récemment installé-e-s.

Pré-requis : Pas de pré-requis

Coût de la journée :

Autofinancement : **560 € pour 28h de formation, et 100 € pour 4h d'entretien individuel**

Pour les cotisants Vivéa : **prise en charge totale de la formation par Vivéa**, dans la limite du plafond de 3 000 €/an/contributeur

Financement Pôle emploi : Possibilité de prise en charge à 560 € pour 28h de formation.

Pour tous : **chèque de réservation obligatoire de 50€***, restitué le jour de la formation
(voir les conditions générales et le règlement intérieur)

Durée de la formation : 3 journées non consécutives en février (9h-17h) + 1 rendez-vous individuel sur la ferme en saison + 1 journée en fin de saison (date à définir en formation) / Les journées peuvent être suivies de façon indépendante / Repas tiré du sac le midi, sur place.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

Programme détaillé au dos >>

Renseignements et inscription :

ADEAR des Bouches-du-Rhône
2 avenue du Colonel Noël Reynaud
13660 ORGON
tel : 04 90 55 17 86
mail : contact@adear13.org

N° SIRET : 43992835900033
N° Organisme de Formation : 93131128013

Retrouvez nos formations sur :

adear13.org
www.inpact-paca.org

ARDEAR PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

Document mis à jour le 03/10/24

Formation 2025

ADEAR BOUCHES-du-RHÔNE

Du suivi administratif à la gestion financière : Je prends ma ferme en main !

Jeudis 9, 23 & 30 janvier 2025 - Orgon (13)

Programme de la formation :

avec Maëlig Le Cunff, Solène Ballet & Adèle Gipouloux, animateur.rice.s ADEAR 13/84

> J1 - S'en sortir avec la paperasse

Les documents qui circulent sur la ferme et les obligations administratives à assurer en tant que chef d'entreprise

Définir son organisation au bureau pour un suivi administratif serein

> J2 - Réaliser son suivi financier sans comptabilité, c'est possible !

Le vocabulaire et les différents documents comptables

Analyser des données financières et comptables pour en tirer des informations pertinentes

Définir son organisation au bureau pour un suivi financier support d'une analyse économique

> J3 - Comprendre et analyser sa comptabilité ou son suivi financier

Calculer et interpréter des indicateurs de viabilité (seuil de rentabilité, taux d'endettement, etc.) et établir un diagnostic de la situation financière de la ferme

Proposer des solutions, se projeter, peser le pour et le contre des stratégies envisagées

> Rendez-vous individuel sur la ferme

Poursuivre le transfert des acquis par un point à mi-parcours et une visite de la partie « bureau » de la ferme

> J4 - Bilan de sa saison (date planifiée en début de formation)

Débriefer en collectif du fonctionnement de son entreprise et de ses évolutions, à l'aune des journées de formation et d'une saison de production.

Evaluer l'atteinte des objectifs fixés en début de saison.

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques, supports pédagogiques distribués aux stagiaires
Travaux réalisés en sous groupe à partir de cas pratiques apportés par le formateur, ou par les stagiaires.

Modalités d'évaluation :

Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

Indicateur de résultat :

95% de satisfaction sur les sessions 2024

Renseignements et inscriptions :

Adèle Gipouloux, animatrice ADEAR 13 : agipouloux@adear13.org / 06 51 92 35 37

Inscription jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.

CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : www.vivea.fr

ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements : www.servicederemplacement.fr

ARDEAR PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant